

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 septembre, Le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, S CIVIER (proc de JY MEYER), J DAUMAS (proc de M ALLAMEL), P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, MF TASTEVIN (proc de E ROCHE), M THINON, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 39
Procurations : 6
Votants : 45
Absents : 13

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : M BOUSCHON, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, J SOUBEYRAND, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON


Date de convocation : 7/09/2022

Objet : Transfert des écritures comptables du budget principal de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas au budget annexe de la pépinière L'Espéidou.

Dans le cadre de la fusion entre les communautés de communes du Pays d'Aubenas-Vals et du Vinobre le 1er janvier 2017, la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a enregistré comptablement les opérations d'actif concernant la pépinière L'Espéidou (anciennement propriété de la communauté de communes du Vinobre) sur le budget principal.

En janvier 2021, la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a créé un budget annexe consacré à la gestion de la pépinière L'Espéidou.

Il convient donc de tirer les conséquences comptables de l'individualisation de cette activité dans un budget annexe par l'intégration patrimoniale des immobilisations correspondantes.

Dépenses				Recettes			
Compte 21318	Compte 2132	Compte 2135	Compte 2188	Subv° Etat cpte 1311	Subv° Région cpte 1312	Subv° Département cpte 1313	
613 914,04 €	4 231,47 €	17 693,17 €	19 309,34 €	205 634,00 €	79 373,80 €	184 875,65 €	181 059,05 €

Hormis le compte 1641, les autres opérations comptables n'ont de budgétaires que leurs amortissements et n'ont aucun impact en terme financier sur la trésorerie du budget annexe. Afin que les services du centre des finances publiques d'Aubenas puissent mettre en œuvre ces écritures, il est nécessaire de leur transmettre un certificat administratif détaillant les fiches d'inventaire concernées. Vous trouverez ci-joint le projet de document correspondant.

Pour ce qui concerne le compte 1641, la construction de l'équipement a été notamment financée par une quote-part d'un prêt (69.84 %), signé le 4 août 2015, pour une durée de 10 ans, d'un montant initial de 477 639.51 €. Vous trouverez ci-joint le tableau d'amortissement de cet emprunt. La quote-part du capital restant dû au 1er janvier 2021 est de 181 059.05 €. C'est ce montant qui doit donc faire l'objet d'un transfert sur le budget annexe de la pépinière l'Espélidou.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Autoriser M. le Président à signer tout document relatif au transfert des écritures comptables du budget principal au budget annexe de la pépinière l'Espélidou de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas dont notamment le certificat administratif annexé ;
- Dire que les crédits budgétaires correspondant à ces écritures sont prévus dans les budgets 2022 concernés.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 14 septembre 2022
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220913-DEL13092022-12-DE
Date de télétransmission : 16/09/2022
Date de réception préfecture : 16/09/2022